



COMITE SYNDICAL Du 11 MARS 2021 à URT (19h00)

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le quatre mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni, à URT, sous la présidence de **M. Raymond POUYANNÉ, Président.**

Délégués Présents : Mmes CAZALIS Isabelle, DULIN Geneviève et ELGOYEN Valérie. MM. BEYRIE Hervé, CALLIAN Rémy, CANTAU Christian, DEKIMPE Thierry, DELGUE Philippe, DUMERCQ Benoît, ETCHEPARE Olivier, GODOT Alain, HARGUINDEGUY Jérôme, JANOTS Jean-François, LASSEGUETTE Christophe, MASSOT Philippe, PLANTE Francis, POUYANNÉ Raymond, SALLABERRY Christophe.

Procuration : Aucune

Absents/excusés : Mme DEQUEKER Valérie suppléée par M. SALLABERRY Christophe, M. DARRICARRÈRE Raymond suppléé par Mme ELGOYEN Valérie, M. SAKELLARIDES Didier suppléé par M. ETCHEPARE Olivier, Mme ROCHAIS Manon suppléée par M. DUMERCQ Benoît, M. BETBEDER Francis suppléé par M. MASSOT Philippe, MM. BELCHIT Jean-Bernard, CASTEL Philippe, COLLIN Stéphane, DARRIGADE Hervé, DUNOGUIEZ Jean-Pierre, FAU Clément, GARAT Jean-Marc HIRIGOYEN Roland, LARRODE Roger et MAZAIN Éric.

Présents : M. Jean-Marie FRANZAK (trésorier), M. GAILLARDON Fabien (Directeur), M. LAFITTE Patxi (technicien rivière) et Mme ARTCANUTHURRY Vanessa (secrétaire).

Le quorum de 15 délégués minimum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Jérôme HARGUINDEGUY

Compte rendu réunion du 14 janvier 2021

Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur le P.V. de la dernière réunion reçu par chaque délégué.

⇒ accepté à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour

1. Administration générale - compte rendu des décisions du Président
2. Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus 2020
3. Examen et vote du compte de gestion 2020 établi par la trésorerie
4. Vote du compte administratif 2020
5. Affectation des résultats 2020
6. Vote du Budget Primitif 2021
7. Participations financières 2021
8. Subvention à l'association Val d'Adour Maritime
9. Demande de subvention au département des Landes – régie de travaux 2021
10. Demande de subventions suites aux intempéries de janvier/février 2021
11. Acquisition de parcelles
12. Questions diverses

1. Administration générale

Délibération n°01-11/03/2021

Objet : Administration générale – compte rendu des décisions du Président

Sur le fondement de la délégation de pouvoir qui a été consentie au Président par le Comité Syndical du 25 août 2020, le Président rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion du comité syndical :

- **Virement de crédit n°2 – exercice 2020** : ajustement centime emprunt

Pour rappel, en 2020, le syndicat s'est acquitté du paiement de la dernière échéance de son unique emprunt en cours. L'arrondi calculé par notre logiciel n'était pas le même que celui de la Caisse d'Epargne et les crédits ouverts lors des prévisions budgétaires étaient ajustés au centime. De ce fait, le Président a pris la décision suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-0,01 €
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	0,01 €
Total dépenses	0,00 €

- **Marché public** :

18/01/2021 : SUEZ EAU FRANCE signature appel d'offres « surveillance et entretien de bassins écrêteurs de crues et ouvrages hydrauliques associés 2021-2024 » pour un montant annuel de 40 409,10 € concernant les prestations régulières.

19/02/2021 : publication mise en concurrence fauchage 2021-2024 avec une date limite de réception des offres au 23 mars 2021.

26/02/2021 : ouverture des plis MAPA « réalisation des documents nécessaires au classement administratif de 4 bassins écrêteurs de crues » - Analyse des offres en cours.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur les décisions prises.
Aucune observation n'est effectuée.

2. Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

Délibération n°02-11/03/2021

Objet : Etat récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2020

Le Président rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Comité Syndical, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout conseil municipal, conseil communautaire, syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après avoir pris connaissance du document établi, à l'unanimité des présents,

- **PREND ACTE** de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2020, ci-après annexé.

Élus	Mandats/Fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions (montant brut)	Montant brut total
POUYANNÉ Raymond	Président du SMBAM 1 ^{er} adjoint GUICHE	6 571,04 € 4 479,45 €	11 050,49 €
CAZALIS Isabelle	1 ^{ère} Vice-Présidente SMBAM Maire SAINT-LAURENT de GOSSE Vice-Présidente CC Seignanx Vice-Présidente SM EMMA	1 633,55 € 11 201,52 € 7 823,52 € 3 186,16 €	23 844,75 €
SAKELLARIDES Didier	2 ^{ème} Vice-Président SMBAM Maire PEYREHORADE Vice-Président CPOA	1 633,55 € 22 619,22 € 4 000,25 €	28 253,02 €
HARGUINDEGUY Jérôme	3 ^{ème} Vice-Président SMBAM Adjoint LAHONCE	1 633,55 € 8 700,31 €	10 333,86 €
BETBEDER Francis	Maire SAINTE-MARIE de GOSSE Vice-président MACS Président SM EMMA	20 774,04 € 1 236,81 € 11 943,60 €	33 954,45 €
DARRIGADE Hervé	Maire RIVIERE SAAS ET GOURBY Vice-Président Grand-Dax	20 423,23 € 7 716,95 €	28 140,18 €
LARRODÉ Roger	Vice-Président SMAMA Maire de SAINT-LONS LES MINES Vice-Président CCPOA	4 401,22 € 18 109 € 4 000,25 €	26 510,47 €
DULIN Geneviève	2 ^{ème} adjoint BARDOS	8 117,16 €	8 117,16 €
CALLIAN Rémy	2 ^{ème} adjoint	3 085,40 €	3 085,40 €
CANTAU Christian	Vice-Président SMAMA Adjoint SAMES	2 627,20 € 4 233,40 €	6 860,60 €
LASSEGUETTE Christophe	Adjoint CAME	2 204,49 €	2 204,49 €
HIRIGOYEN Roland	Maire MOUGUERRE Vice-Président CAPB	? 20 687 €	

DARRICARRERE Raymond	Maire d'URCUI Conseiller comm. CAPB	10 209,66 € 1 275 €	11 484,66 €
DEQUEKER Valérie	4 ^{ème} adjointe ANGLET Conseiller comm. CAPB	16 988,88 € 2 349 €	19 337,88 €
BELCHIT Jean- Bernard	1 ^{er} adjoint MENDIONDE	2 968,68 €	2 968,68 €
MAZAIN Eric	3 ^{ème} adjoint LABASTIDE CLAIRENCE	4 558,36 €	4 558,36 €
FAU Clément	PORT-DE-LANNE	5 596,06 €	5 596,06 €
COLLIN Stéphane	CM délégué OEYREGAVE	578 €	578 €
CASTEL Philippe	Maire GOURBERA CA Grand Dax	5 471,09 € 7 716,95 €	13 188,04 €
GODOT Alain	SAINT-PAUL LES DAX	?	
DUNOGUIEZ Jean-Pierre	SAINT-JEAN de MARSACQ	?	
GARAT Jean-Marc	CM délégué SAINT-MARTIN- DE-HINX	6 074,41 €	6 074,41 €
JANOTS Jean-François	Adjoint SAINT-BARTHELEMY	2 963,05 €	2 963,05 €

3. Compte de gestion 2020

Délibération n°03-11/03/2021

Objet : Examen et vote du compte de gestion 2020 établi par le trésorier

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Monsieur Jean-Marie FRAN CZAK, comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est présenté et soumis au vote du Comité Syndical avant le compte administratif.

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Comité Syndical, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VOTE le compte de gestion 2020**, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Résultats budgétaires de l'exercice

28500 - SYND MIXTE BAS ADOUR MARITIME

Exercice 2020

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	1 594 085,62	835 960,31	2 430 045,93
Titres de recette émis (b)	614 316,30	646 524,71	1 260 841,01
Réductions de titres (c)	8 000,00	32 314,21	40 314,21
Recettes nettes (d = b - c)	606 316,30	614 210,50	1 220 526,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 550 590,45	835 960,31	2 386 550,76
Mandats émis (f)	721 215,91	526 916,01	1 248 131,92
Annulations de mandats (g)	317,99	12,70	330,69
Depenses nettes (h = f - g)	720 897,92	526 903,31	1 247 801,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		87 307,19	
(h - d) Déficit	114 581,62		27 274,43

22/61

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 064047

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. ANGLET-ADOUR-OCEAN

ETABLISSEMENT : SYND MIXTE BAS ADOUR MARITIME

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

28500 - SYND MIXTE BAS ADOUR MARITIME

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	22 194,36		-114 581,62	424 820,39	332 433,13
Fonctionnement	145 150,53	10 296,64	87 307,19	85 183,15	307 344,23
TOTAL I	167 344,89	10 296,64	-27 274,43	510 003,54	639 777,36
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	167 344,89	10 296,64	-27 274,43	510 003,54	639 777,36

Résultats du SI DU BAS ADOUR intégrés suite adhésion et transfert de compétences au SMAMA actés par l'arrêté interpréfectoral Pyrénées-Atlantiques et Landes du 20/12/2019 et modification de périmètre et de dénomination du SMAMA en SMBAM par l'arrêté interpréfectoral Pyrénées-Atlantiques et Landes du 18/05/2020

4. Compte administratif 2020

Délibération n°04-11/03/2021

Objet de la délibération : *Vote du compte administratif 2020*

Après le vote du compte de gestion 2020 et sous la présidence de la 1^{ère} Vice-Présidente suite au retrait du Président au moment du vote, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime, à l'unanimité des présents,

➤ **VOTE le Compte Administratif** de l'exercice 2020 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 832 210,31 €
Réalisé : 526 903,21 €

Recettes Prévu : 832 210,31 €
Réalisé : 834 247,54 €

Investissement

Dépenses Prévu : 1 547 454,97 €
Réalisé : 720 897,92 €
Reste à réaliser : 496 027,15 €

Recettes Prévu : 1 590 950,14 €
Réalisé : 1 053 331,05 €
Reste à réaliser : 192 349,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 307 344,23 €
Investissement : 332 433,13 €
Résultat global : 639 777,36 €

5. Affectation des résultats 2020

Délibération n°05-11/03/2021

Objet de la délibération : *Affectation des résultats 2020*

L'Assemblée Délibérante réunie sous la présidence de M. Raymond POUYANNÉ, Président, après avoir approuvé le compte administratif 2020 du SMBAM,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 87 307,19 €
- un excédent reporté de : 220 037,04 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **307 344,23 €**

- un excédent d'investissement de : 332 433,13 €
- un déficit des restes à réaliser de : 303 678,15 €
Soit un besoin de financement de : **28 754,98 €**

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité des présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 307 344,23 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 28 754,98 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 278 589,25 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) 332 433,12 €

6. Budget primitif 2021

Délibération n°06-11/03/2021

Objet de la délibération : *Vote du budget primitif 2021*

L'Assemblée Délibérante réunie sous la présidence de M. Raymond POUYANNÉ, Président, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021

Fonctionnement :

Dépenses : 1 134 015,99 €

Recettes : 1 134 015,99 €

Investissement :

Dépenses : 680 531,71 €

Recettes : 1 000 665,61 €

Pour rappel, total budget :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 134 015,99 €

Recettes : 1 134 015,99 €

Investissement :

Dépenses : 1 176 558,86 € (dont 496 027,15 € de RAR)

Recettes : 1 193 014,61 € (dont 192 349,00 € de RAR)

7. Participations financières 2021

Délibération n°07-11/03/2021

Objet de la délibération : *Participations financières 2021 des EPCI membres*

Le Président rappelle le règlement sur le principe de répartition des charges approuvé par la délibération n°12-01/10/2020.

Conformément à ce règlement et aux statuts du syndicat, il présente les participations 2021 qui seront appelées auprès de chaque EPCI membre.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après avoir pris connaissance du document établi, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le détail des participations financières prévues au budget primitif 2021, ci-après annexé.

ANNEXE PARTICIPATIONS FINANCIERES 2021

	PARTICIPATION MUTUALISÉE (appel avril 2021)		PARTICIPATION INDIVIDUELLE		TOTAL
	%	Montant	1er appel avril 2021	2nd appel décembre 2021 (montant estimatif)	
CAPB	54,90%	166 680,24 €	124 393,98 €	72 692,56 €	363 766,78 €
CCPOA	16,30%	49 487,94 €	27 933,13 €	42 575,00 €	119 996,07 €
CA GRAND DAX	9,20%	27 931,84 €			27 931,84 €
CC MACS	12,30%	37 343,66 €			37 343,66 €
CC SEIGNANX	7,30%	22 163,31 €	2 854,83 €	11 945,42 €	36 963,56 €
TOTAL	100%	303 607,00 €			586 001,92 €

Ces participations feront l'objet de deux appels distincts :

- Le 1^{er} appel au mois d'avril, comprendra la part mutualisée et la part individuelle dont le montant des opérations a été validé et fixé exactement.
- Le 2nd appel en fin d'année (décembre) reprendra les opérations individuelles non appelées en avril en raison soit de leur attente de validation par l'EPCI concerné, soit de l'estimatif approximatif du coût total de l'opération.

CAPB - PARTICIPATION INDIVIDUELLE OPÉRATIONS	MONTANT
Bassins écrêteurs Mouguerre 2020 + janvier 2021	50 141,20 €
Bassins écrêteurs Miremont 2020	7 448,70 €
Etude géotechnique CAME 2020	1 872,00 €
Etude système endiguement	37 844,64 €
Bassins écrêteurs Marché surveillance/entretien (Mouguerre, Hasparren et Boucau)	27 087,44 €
Bassins écrêteurs Marché surveillance/entretien 5 intervention supp	3 692,56 €
Bassin écrêteur Mouguerre (téléphone + électricité)	9 000,00 €
Fauchage bassins écrêteurs	20 000,00 €
Classement bassins écrêteurs (études danger...)	40 000,00 €
1er APPEL	124 393,98 €
2ème APPEL	72 692,56 €
TOTAL	197 086,54 €

CCPOA - PARTICIPATION INDIVIDUELLE OPÉRATIONS	MONTANT
Bassins écrêteurs Peyrehorade surveillance/entretien	9 597,13 €
Bassins écrêteurs surveillance/entretien 5 interventions supp.	1 575,00 €
Fauchage bassins écrêteurs Peyrehorade	1 000,00 €
Etude système endiguement Sablot avenant	3 936,00 €
Etude hydraulique Belus (camping)	14 400,00 €
Classement bassins écrêteurs (études danger...)	40 000,00 €
1er APPEL	27 933,13 €
2ème APPEL	42 575,00 €
TOTAL	96 108,13 €

CC SEIGNANX - PARTICIPATION INDIVIDUELLE OPÉRATIONS	MONTANT
Bassins écrêteurs Biaudos surveillance/entretien	2 854,83 €
Bassins écrêteurs surveillance/entretien 5 interventions supp	945,42 €
Fauchage bassins Biaudos	1 000,00 €
Travaux Biaudos	10 000,00 €
1er APPEL	2 854,83 €
2ème APPEL	11 945,42 €
TOTAL	14 800,25 €

8. Subvention à l'association Val d'Adour maritime

Délibération n°08-11/03/2021

Objet de la délibération : Subvention à l'association Val d'Adour maritime

Le Président rappelle au Comité Syndical que depuis plusieurs années, le Syndicat aide l'Association Val d'Adour Maritime avec l'octroi d'une subvention annuelle. Cette association, créée en 1994, rassemble des passionnés de l'Adour. Elle a pour objectif la valorisation du Bas Adour avec la défense et la mise en valeur de son environnement, ainsi que son développement touristique.

A cette fin, l'Association Val d'Adour Maritime organise une manifestation « Si l'Adour m'était conté ». Elle sollicite donc le syndicat pour une participation financière à cet évènement et au fonctionnement de l'association. Soit au total 1 000 €.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du président et après en avoir largement délibéré,

Compte tenu que la manifestation « Si l'Adour m'était conté » n'a pas pu être maintenue en 2020 en raison de la crise sanitaire,

- **DECIDE** de verser :
 - une subvention de 500 euros au titre de l'année 2021 à l'Association Val d'Adour Maritime pour son fonctionnement
 - et une participation de 500 € pour l'organisation de la manifestation « Si l'Adour m'était conté » sous réserve que l'évènement soit maintenu.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2021.

9. Demande de subvention au Département des Landes

Délibération n°09-11/03/2021

Objet de la délibération : Demande de subvention au Département des Landes – régie de travaux

Le Président rappelle au Comité Syndical que depuis 2010, le syndicat réalise sur son périmètre historique, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années.

Il précise que ces travaux et l'intervention de la régie de travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes pour les opérations concernant son territoire.

Considérant que la subvention demandée sera calculée au prorata des journées effectuées en complément des travaux effectués dans le cadre du PPG et au coût réel de la régie,

Vu, le coût de la régie estimatif pour l'année 2021 (charges de personnel + frais carburant) de 125 000 € correspondant à 220 jours,

Vu, le nombre de jours estimatif d'intervention de la régie sur le territoire des Landes fixé à 100 jours,

Le Président présente l'opération suivante :

OPÉRATION	Coût total	Financement AEAG	Département des Landes	Auto financement
Régie de travaux (charges de personnel + frais carburant)	55 618 €	27 809 € (50%)	16 685,40 € (30 %)	11 123,60 € (20 %)
TOTAL	55 618 €	27 809 €	16 685,40 €	11 123,60 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Landes.

10. Demande de subventions suite aux intempéries de janvier/février 2021

Délibération n°10-11/03/2021

Objet de la délibération : Demande de subventions exceptionnelles suite aux crues de janvier/février 2021

Suite aux crues exceptionnelles des mois de janvier et février 2021, le syndicat doit procéder à des travaux d'urgence de réparations des ouvrages hydrauliques présentant un danger grave pour la santé publique. De nombreuses digues ont été malmenées et des risques de rupture sont existants sur différents secteurs.

Dans le cadre des dispositifs exceptionnels d'intervention mis en place par les Conseils Départementaux des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat (dotation de solidarité), il est nécessaire d'autoriser le Président à demander ces financements sur une base de 175 000 € H.T.

OPÉRATION	Coût total H.T.	Financement Etat	Financement Région	Financement Départements	Autofinancement
Travaux suites aux crues janvier/février 2021	175 000 €	52 500 € (30%)	35 000 € (20%)	35 000 € (20%)	52 500 € (30%)

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DÉCIDE de valider** le dossier de travaux exceptionnels pour montant de 175 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, du Conseil départemental des Landes, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité.

11. Acquisition de parcelles

Délibération n°11-11/03/2021

Objet de la délibération : *Acquisition de parcelles - Eyherra à URCUIT*

Le Président expose au Comité Syndical, que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Syndicat est amené à acquérir des parcelles faisant berges ou digues des cours d'eau dont il a la gestion.

Ainsi, le Président propose à l'assemblée délibérante d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes :

Cédant	Commune	Section	N° de parcelle	Contenance
REMAZEILLES Martial TURQUAIS Anne	URCUIT	AN	242	1a87
POTHIER-ARRUTI Pierre COUSSON Elsa	URCUIT	AN	241	0a17

Oui l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents,

- **DÉCIDE** d'acquérir à titre gratuit les parcelles précitées,
- **PRÉCISE** que le syndicat prendra à sa charge les frais de géométrage et les frais de rédaction des actes en la forme administrative réalisés par l'APGL 64, et que les crédits sont prévus au budget 2021,
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

12. Questions diverses

M. Benoît DUMERCQ interroge le Président sur une possible intervention du syndicat auprès de la DDTM concernant la mise en place des couverts végétaux. Le Président explique à l'assemblée qu'il ne s'agit pas d'une compétence relevant de la GEMAPI et donc du syndicat.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Vu, le Président
Raymond POUYANNÉ

Vu, le secrétaire de séance
Jérôme HARGUINDEGUY